



Avis d'appel public à la concurrence MP 2023-07

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. -

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

L'avis concerne un accord-cadre. **L'accord-cadre s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : FEDER REACT-EU**

e

2. Objet du marché : L'Agence du Tourisme de la Corse recherche un prestataire qui aura pour mission la conception, la fabrication et la mise en œuvre opérationnelle d'un stand modulaire de l'Agence du Tourisme de la Corse en vue de la promotion de la destination corse pour la période 2023/2026.

CPV principal : 39154100-7 (Stand d'exposition)

CPV additionnel : 45223800-4 (Assemblage et montage de structures préfabriquées)

Numéro de référence du marché : MP 2023607

Nature des prestations : Marché de fournitures - Achats

Type de prestations : Bien, matériels et équipements hors TIC

Lieu d'exécution : Les salons où se déplacent l'Agence du Tourisme de la Corse

3. Procédure : Appels d'offres ouvert. Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre.

4. L'avis concerne un accord cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

5. Conditions relatives au marché :

Règlement : mandat administratif.

Délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Financement du marché : fonds propres de l'acheteur public et/ou Fonds européens

Imputation budgétaire : Compte 6233 : Foires et expositions Chapitre 11

Montant du marché :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 500 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 300 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 300 000 euros HT.

6. Durée : L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale d'une année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période d'une année. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite. Les indications sur la reconduction sont précisées à l'article 3 du C.C.A.P

7. Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/> avec référence ATC/ MP 2023-07



8. Critères d'attribution :

Candidature : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 13.1 du règlement de la consultation :

Le formulaire DC1,

Le formulaire DC2, joint au DCE, à jour entièrement complété, précisant les renseignements demandés à l'article 15 - Conditions de participation et moyens de preuve acceptables.

Offre :

En application de l'article R. 2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution définis ci-dessous : Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20. Les critères sont notés sur 20. La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est indiqué au RC

Critères	Pondération
1. Critère design/personnalité Sous critère 1 : Identité corse et Originalité du stand : 12 points Sous critère 2 : Qualité et disposition des matériels vidéo : 8 points	40 %
2. Prix des prestations Sur la base d devis estimatif global (Conception du stand + salons sur trois ans) :	30 %
3. Critère Ergonomie/Sécurité du stand Sous critère 1 : Disposition et signalétique des banques : 7 points Sous critère 2 : Circulation au sein du stand : 7 points Sous critère 3 : Sécurité des espaces de travail : 6 points	30 %

9. Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

10. Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

11. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

12. Publications communautaires relatives à la même consultation : envoi de l'avis au JOUE le 17 mai 2023

13. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

14. Date limite de réception des offres : Le jeudi 22 juin 2023 à 11h30 (heure française)



15. Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

-Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

-Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

16. La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le mercredi 17 mai 2023

17. Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP/JOUE, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.